



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 30 JUIN 2011**

**2011 – 15 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
RECRUTEMENT D'UN 14EME TECHNICIEN ET D'UN GESTIONNAIRE DE LA
MAINTENANCE EN ECLAIRAGE PUBLIC**

L'an deux mille onze, le jeudi 30 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 juin 2011, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, au bourg d'ORVAULT, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Suppléants présents :

Monsieur Michel BOUYER, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Pierre SEVEC délégué du collège électoral Pomic

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Secrétaire de séance : M. André BARREAU

2011 – 15 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
RECRUTEMENT D'UN 14EME TECHNICIEN ET D'UN GESTIONNAIRE DE LA
MAINTENANCE EN ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – alinéa 4,
Vu la délibération n°2011-09 adoptée le 25 mai 2011 par le comité syndical, portant modification du tableau des effectifs,

Recrutement d'un nouveau technicien au service opérationnel

Le SYDELA souhaite renforcer sa présence sur le terrain en renforçant l'équipe opérationnel, par le recrutement d'un 14^{ème} technicien. A cette fin, il est proposé d'ouvrir un poste supplémentaire sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Recrutement d'un gestionnaire de la maintenance en éclairage public

Par délibération n°2011-07 du 25 mai 2011, le comité a approuvé un projet de nouveaux statuts dont la date d'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2012. Cette évolution statutaire prévoit notamment la mise en place à cette date, d'un service de pilotage de la maintenance en éclairage public pour les collectivités qui en auront fait le choix. A cette fin, il est proposé d'ouvrir un poste supplémentaire sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

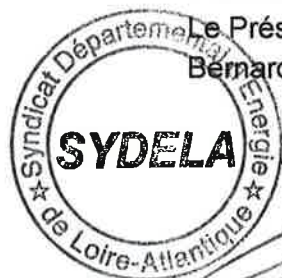
Le comité décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs afin d'ouvrir deux postes de techniciens principaux de 2^{ème} classe.
- Que le poste dédié à la maintenance en éclairage public pourra être occupé par un agent contractuel titulaire de diplômes spécifiques et d'une expérience professionnelle significative. Dans cette hypothèse, il pourra être proposé à cet agent un contrat de 3 ans renouvelable une fois explicitement.
- Que dans ce cas, la rémunération de cet agent sera établie par référence à un indice brut correspondant à un échelon de la grille indiciaire du grade précité, dans la limite de l'indice terminal. Cet agent pourra également bénéficier de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable aux agents du SYDELA.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET



et par délégation,
le vice-président

Naouice PERRIEN

(annexe à la
délibération du 30
juin 2011)

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES	CAT	POSTES OUVERTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS - COMITE DU 24 MARS 2011	POSTES OUVERTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS - COMITE DU 25 MAI 2011
SECTEUR TECHNIQUE	INGENIEUR PRINCIPAL	2	2
	INGENIEUR	2	2
	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	4	4
	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	9	11
	AGENT DE MAITRISE	2	2
	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	2	2
TOTAL TECHNIQUE		21	23
SECTEUR ADMINISTRATIF	ATTACHE PRINCIPAL	1	1
	ATTACHE	2	2
	REDACTEUR CHEF	1	1
	REDACTEUR PRINCIPAL	1	1
	REDACTEUR	4	4
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 ^{ERE} CLASSE	3	3
	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	4	4
TOTAL ADMINISTRATIF		17	17
TOTAL GENERAL		38	40